



MERCI DE NE PAS
AGRAFER LES
DOCUMENTS



VILLE DE
CHAVILLE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

ANNEE 2021

Nom de l'association :

.....

.....

• Informations générales

- Seules peuvent obtenir une subvention les associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901.
- Il est impératif de remplir le plus complètement possible le formulaire ci-joint et d'y joindre tous les éléments utiles afin de permettre au Conseil Municipal de statuer en toute connaissance de cause.

• Pièces à joindre à votre dossier

⇒ POUR UNE PREMIERE DEMANDE OU UNE MODIFICATION DES STATUTS

- Statuts déposés ou approuvés de l'association
- Déclaration de création (ou de modification) de l'association publiée au Journal Officiel
- Dernier rapport moral et financier avec les comptes annuels (éventuellement rapport du commissaire aux comptes)
- RIB ou RIP

⇒ POUR UN RENOUVELLEMENT

- Dernier rapport moral et financier accompagné du compte de résultat et du bilan annuel (éventuellement rapport du commissaire aux comptes)
- RIB ou RIP
- Éventuellement modification de l'association publiée au Journal Officiel

**A RETOURNER AVANT LE 13 NOVEMBRE 2020
A LA MAIRIE DE CHAVILLE**

1456 avenue Roger Salengro – 92370 CHAVILLE
ou par mail : associations@ville-chaville.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE COMPTE DE RESULTAT ET LE BILAN

LE COMPTE DE RESULTAT : le compte de résultat retrace l'ensemble des dépenses (charges) et recettes (produits) réalisés au cours de l'année, qu'ils aient donné lieu ou non à un mouvement de trésorerie (paiement ou encaissement).

Au cours de sa vie, l'association va enregistrer des recettes et engager des dépenses. Le montant des recettes diminué du montant des dépenses engagées donne le résultat de l'association (ce qu'elle a gagné s'il s'agit d'un bénéfice, ce qu'elle a perdu s'il s'agit d'une perte).

L'association calcule son résultat sur une période de 12 mois, correspondant le plus souvent à l'année civile. Son résultat apparaît dans un tableau appelé Compte de résultat.

Le compte de résultat récapitule donc toutes les opérations qui ont permis de constituer le résultat de l'association.

Ne doivent pas être intégrés au compte de résultat les résultats financiers (bénéfice ou déficit) des années précédentes et les sommes en banque.

LE BILAN : il indique l'ensemble des éléments composant le patrimoine de l'association (ce qu'elle possède, ses créances et ses dettes) à une date donnée, la date de la clôture de l'exercice comptable (souvent le 31 décembre, mais pas obligatoirement).

Le bilan regroupe les ressources de l'association à cette date et les emplois qu'elle a pu faire de ces ressources.

L'ensemble de ces ressources est appelé **PASSIF**. Il comprend :

- **les capitaux propres** : apports des associés, cumul des résultats (bénéfices ou déficits) antérieurs...
- **les capitaux empruntés** (dettes de l'association à des tiers) : ce sont les moyens de financement de l'association.

L'**ACTIF** de l'association représente ce que l'association possède, ce qu'elle a acquis grâce à ses ressources. On distingue :

- **les emplois permanents** : les immobilisations, c'est-à-dire l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'association pour qu'elle puisse fonctionner (terrains, immeubles, informatique, véhicules, etc.).
- **les emplois temporaires** : stocks, sommes dues à l'association par ses partenaires (créances), trésorerie (SICAV, comptes bancaires et postaux).

Le bilan prend toute sa signification dans le cas des associations qui ne fonctionnent pas en comptabilité de caisse, c'est-à-dire qui comptabilisent toutes leurs dépenses et recettes lorsqu'elles se présentent et non lorsqu'elles sont payées. Dans ces associations, les notions de dettes et de créances prennent tout leur sens.

POUR LES ASSOCIATIONS FONCTIONNANT EN COMPTABILITE DE CAISSE et qui ne possèdent pas les informations demandées dans le bilan, il conviendra de reporter au moins ce qui correspond aux placements et aux disponibilités. L'indication du matériel (immobilisations) éventuellement possédé et des éventuelles créances et dettes sera portée si possible.



VILLE DE CHAVILLE

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE Associations sportives

ANNEE 2021

I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

• **Nom de l'association** :

• **Adresse du siège social** :

• **Code postal** : • **Commune** :

• **Téléphone** : • **Fax** :

• **E-mail** :

• **N° de SIREN** :

(le n° de SIREN est obligatoire pour toutes les associations percevant une subvention publique)

• **Création** : Date et n° de récépissé de déclaration :

Date de publication au Journal Officiel :

• **Modification** : Date et n° de récépissé de déclaration de modification :

• **Date de la dernière Assemblée Générale** :

• **Montant de la cotisation demandée à chaque adhérent** (selon catégorie : jeunes, adultes,...) :

Pour l'année en cours :

Pour l'année à venir :

• **Composition du bureau :**

Nom, Prénom	Coordonnées
Président Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@
Secrétaire Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@
Trésorier Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@

• **Composition du Conseil d'Administration (administrateurs ne faisant pas partie du bureau) :**

Nom, Prénom	Coordonnées
Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@
Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@
Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@

• **Effectifs de l'organisme** : Nombre de salariés :
 Nombre de bénévoles :

II - RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

• Effectif général du club saison 2020 / 2021

Effectifs	Total	Hommes	Femmes	Dont jeunes de moins de 18 ans
Licenciés Chavillois				
▪ compétiteurs				
▪ non compétiteur				
Licenciés non Chavillois				
▪ compétiteur				
▪ non compétiteur				
Effectifs total :				

• Cadres techniques du club saison 2020 / 2021

Cadres Techniques	Nombre
Total Encadrants	
Dont Encadrants Brevets d'Etat	
Dont Encadrants autres diplômés	
Dont arbitres	
Dont Encadrants non diplômés	
Emplois Jeunes	

• Activités menées en faveur des Chavillois et intérêt de la demande de subvention :

Existe-t-il une section pour personnes handicapées au sein de votre association ? :

Oui

Non

Existe-t-il une section Baby pour enfants âgés de 3 à 8 ans au sein de votre association ? :

Oui

Non

Souhaitez-vous organiser des stages sportifs pendant les vacances scolaires ?

(Merci de préciser la période de vacances concernée) :

Automne 2020

Oui

Non

Noël 2020

Oui

Non

Hiver 2021

Oui

Non

Printemps 2021

Oui

Non

• *Détail des activités menées en faveur des Chavillois et intérêt de la demande de subvention :*

A large rectangular box containing numerous horizontal dotted lines, intended for handwritten text.

***Attention, n'oubliez pas de remplir la partie IV du dossier qui concerne le budget de votre association, en y mentionnant les subventions demandées.
(N'hésitez pas à joindre à ce dossier tout document complémentaire étayant votre demande)***

III-A PROJET SPECIFIQUE JUSTIFIANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Cette partie est à remplir si la demande de subvention correspond à une action spécifique que vous souhaitez mettre en place. Si votre demande concerne le fonctionnement général de l'association, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie.

PRESENTATION DU PROJET

• **Contenu et objectif du projet :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

• **Public concerné :**

.....

• **Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :**

.....
.....

• **Lieu(x) de réalisation :**

.....

• **Date de mise en œuvre prévue :**

.....

• **Durée :**

.....

.....

**Il est impératif de joindre à cette demande le budget
prévisionnel de votre projet en y intégrant les subventions demandées**

V- MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

• Mise à disposition de locaux :

	Réalisé 2020*			Prévisionnel 2021		
	Nom du local	Nombre d'heures par an	Estimation en euros	Nom du local	Nombre d'heures par an	Estimation en euros
Mise à disposition ponctuelle						
Mise à disposition Régulière						
Local annuel attribué par la commune à l'association (mise à disposition exclusive)						

Tarifs à utiliser pour valoriser la mise à disposition ponctuelle ou régulière de locaux au titre des subventions en nature :

Salles ou équipements communaux	Coût horaire de la salle en euros
Salle Agnès Meurice (située au 50, rue Alexis Maneyrol – 19 personnes) Salle polyvalente (située dans l'accueil de loisirs des Fougères – 30 personnes)	35 € Chavillois
Salle polyvalente du groupe scolaire Paul Bert (située au 5, rue de la Bataille de Stalingrad – 200 personnes) Salle Huguette Fradet (située au 50, rue Alexis Maneyrol – 100 personnes)	66 € Chavillois
Salle Mozaïk (située au 3, parvis des Ecoles – 100 personnes)	
Salle du Doisu (située au 1, rue du Gros Chêne – 50 personnes) Salle des Vignes (située 23, rue Carnot – 49 personnes)	42 € Chavillois
Salle Aldo Mantovani, Espace Larbi Matahri (situés sur le complexe sportif Jean Jaurès)	35 € Chavillois
Gymnases (scolaires, Léo Lagrange, Colette Besson, Alphonse Halimi, salle de boxe du Bas-Chaville) Dojos (situés sur complexe sportif Jean Jaurès et deux dans le gymnase Halimi) Stade (situé sur le complexe sportif Jean Jaurès) Salle Tchaïkovski (salle de danse - située à l'Atrium de Chaville 3, parvis Robert Schuman)	35 € Chavillois

Tarif à utiliser pour valoriser la mise à disposition exclusive de locaux au titre des subventions en nature :

Coût en euros = 13 euros x nombre de m² x 12 mois

* Partie réservée à l'administration

VI- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association :

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

Demande une subvention de fonctionnement de.....€ pour l'année 2021

Demande une subvention exceptionnelle de€ pour l'année 2021

Fait, à le

Signature *

Cachet *

* Signature et cachet obligatoires

En application des dispositions de l'article L.1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Dans le cadre du nouveau Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), toutes les informations recueillies par la Direction de l'action culturelle et de la vie associative à partir de ce dossier de subvention communale font l'objet d'un traitement informatique destiné à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations et aux fondations reconnues d'utilité publique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : associations@ville-chaville.fr.

COMPTE DE RESULTAT

Charges	Montant en euros			Produits	Montant en euros		
	N-2 (1)	N-1 (2)	N (3)		N-2 (1)	N-1 (2)	N (3)
60 - Achats				70 - Ventes de produits finis, prestations de services			
- Achats d'études et de prestations de services € € €	- Marchandises € € €
- Achats de matières et fournitures € € €	- Prestations de services € € €
61 - Services extérieurs				- Produits des activités annexes € € €
- Locations mobilières et immobilières € € €	74 - Subventions d'exploitation			
- Entretien et réparation € € €	- Etat € € €
- Assurances € € €	dont CNDS € € €
- Divers € € €	- Région(s) € € €
62 - Autres services extérieurs				- Département(s) € € €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires € € €	- G.P.S.O. € € €
- Publicité, publications € € €	- Commune(s) :			
- Déplacements, missions et réceptions € € €	Chaville € € €
- Frais postaux et de télécommunication € € €	Autres € € €
- Divers € € €	75 - Autres produits de gestion courante			
63 - Impôts et taxes				- Cotisations € € €
- Impôts et taxes sur rémunérations € € €	- Sponsors € € €
- Autres impôts et taxes € € €	- Autres (dons, mécénat,...) € € €
64 - Charges de personnel				76 - Produits financiers			
- Rémunérations du personnel € € €	77 - Produits exceptionnels			
- Charges sociales € € €	- Sur opérations de gestion € € €
- Autres charges de personnel € € €	- Sur exercices antérieurs € € €
65 - Autres charges de gestion courante € € €	78 - Reprise sur amortissements et provisions € € €
66 - Charges financières € € €				
67 - Charges exceptionnelles € € €				
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements € € €				
Résultat excédentaire de l'année € € €	Résultat déficitaire de l'année € € €
Total des charges € € €	Total des produits € € €
86 - Emploi des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
- Secours en nature € € €	- Bénévolat € € €
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations € € €	- Prestations en nature € € €
- Personnels bénévoles € € €	- Dons en nature € € €
Total des charges € € €	Total des produits € € €

(1) Données réelles issues des documents comptables de l'association, dûment certifiés et approuvés en assemblée générale.

(2) Données réelles probables pour l'exercice 2020

(3) Données prévisionnelles estimées de façon sincère pour 2021

BILAN

Actif	N-2 (1)	N-1 (2)	N (3)	Passif	N-2 (1)	N-1 (2)	N (3)
Immobilisations incorporelles € € €	Fonds associatifs € € €
Immobilisations corporelles € € €				
Immobilisations financières € € €	Réserves € € €
Stocks € € €	Report à nouveau € € €
Créances € € €	Résultat exercice antérieur € € €
Placements :				Subventions d'investissements € € €
- SICAV € € €				
- Autres € € €	Provisions € € €
Disponibilités :				Emprunts € € €
- Caisse € € €				
- Banque ou CCI € € €	Dettes fournisseurs € € €
Autres € € €	Dettes fiscales et sociales € € €
				Autres € € €
Total Actif € € €	Total Passif € € €

(1) Données réelles issues des documents comptables de l'association, dûment certifiés et approuvés en assemblée générale.

(2) Données réelles probables pour l'exercice 2020

(3) Données prévisionnelles estimées de façon sincère pour 2021